

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2024
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2023
ASSOCIATION AGIR
AVENANT N°3

Madame Marylène BEAUSSART, rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2020 qualifiant de service d'intérêt économique général les activités de l'Association AGIR et approuvant la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 entre la Ville de Gravelines et l'Association AGIR.

La convention pluriannuelle d'objectifs conclue le 21 Janvier 2021 précise en son article 3 que, pour les exercices 2022 à 2024, le montant de la subvention, qui consiste en une compensation financière visant à couvrir tout ou partie des coûts de mise en œuvre du projet d'intérêt économique général est fixé par voie d'avenant.

Conformément à l'article 9 de cette convention, un avenant a donc été rédigé pour l'exercice 2023, afin d'actualiser les éléments suivants :

- Le budget prévisionnel (annexe 2) ;
- Le montant de la subvention (article 3-1) ;
- La détermination des aides indirectes (article 3-3).

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- De contribuer financièrement au projet d'intérêt économique général de l'association AGIR, par l'octroi d'une subvention d'un montant de **500 000 €** au titre de l'exercice 2023. A préciser qu'une avance de subvention à hauteur de 156 000 € a déjà été versée pour la période de janvier à avril 2023, qui a fait l'objet d'une délibération du 16 décembre 2022 et d'un avenant conclu le 17 janvier 2023. Par conséquent et après déduction du montant de cette avance, le montant restant à verser à l'association s'élève à 344 000 €.
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 conclue avec l'association AGIR, à intervenir.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 07 Avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoint au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Christian DEVOS, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame VANDERSTRAETEN,
Monsieur Raoul DEFUIT, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame DEVOS,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur VEYER,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

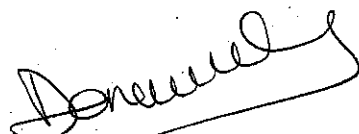
Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal,

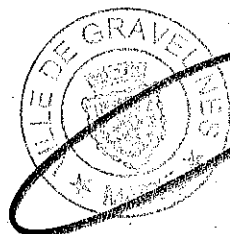
- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve ces propositions ;
- Autorise l'attribution de la subvention ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer l'avenant à la convention avec l'Association AGIR à intervenir ;
- La dépense sera imputée à l'Article **6574** - Fonction **9**- Sous Fonction **90** du Budget ;
- Ne participent pas au vote : M. Alain MERLEN ; M. Daniel WILMOT, M. Raoul DEFRUIT (pouvoir), Mme Josée BLEUEZ.
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 14 AVRIL 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE




Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **19 AVR. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **19 AVR. 2023**

